



Performance de l'installation multimédia

Installation de communication dans les parties privatives

VOS COORDONNÉES

Référence du dossier :

Nom du programme :

Maître d'ouvrage :

Adresse de la construction :

Installateur :

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

E-mail :

Pour les appartements en immeubles collectifs, il est demandé deux fiches d'autocontrôle (pour chaque cage d'escalier) :

- 1 fiche pour un appartement situé en rez-de-chaussée (DTI le plus proche du point de raccordement (PR)) ;
- 1 fiche pour un appartement situé au dernier étage (DTI le plus éloigné du point de raccordement (PR)).

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. NOMBRE DE LOGEMENTS ET/OU LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL

< 12 ≥ 12 et ≤ 25 > 25

1.2. NOMBRE DE FIBRES OPTIQUES PAR LOGEMENT

1 2 3 4

2. LISTE DES POINTS DE VÉRIFICATION

Légende : C : conforme ; NC : non conforme ; SO : sans objet ; OF MI : guide « Objectif Fibre – Maisons individuelles » ; OF IC : guide « Objectif Fibre – Immeubles collectifs » ; UTE : Union Technique de l'Électricité ; CCH : Code de la construction et de l'habitation - Lorsqu'une case « Sans objet » est cochée, la raison doit être indiquée dans la colonne « Commentaires »

	Textes de référence	C	NC	SO	Commentaires (le cas échéant)
2.1. Adduction des maisons individuelles					
2.1.a. Présence d'une chambre de tirage ou d'une boîte de jonction murale au Point de démarcation optique (PDo)	<ul style="list-style-type: none"> • OF MI § 4.1.2.5 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.1.b. Conformité des tubes LST (Lignes souterraines de télécommunications) et/ou des conduits à leurs normes produits	<ul style="list-style-type: none"> • OF MI § 3.1.2 • UTE C 15-900 § 6.3.2.3 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.1.c. Si cheminement de grande longueur et/ou changement de direction, présence de chambres de tirage	<ul style="list-style-type: none"> • OF MI § 3.1.3 • UTE C 15-900 § 6.3.2.3 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.1.d. Conformité des chambres de tirage à leur norme produit	<ul style="list-style-type: none"> • NF P 98-050 et NF P 98-051 • NF EN 124 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.1.e. Mise en œuvre du masque des fourreaux	<ul style="list-style-type: none"> • OF MI § 3.2 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.1.f. Mise en œuvre d'un câble de branchement optique contenant des fibres optiques de performance au moins égale à celles de la catégorie B6_a2 (NF EN 60793-2-50)	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 2016-1182 du 30 août 2016 • OF MI § 4.2.1 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.1.g. Bilan optique entre le point de démarcation optique (PDo) et le dispositif de terminaison intérieur optique (DTIo) (pertes < 1dB)	<ul style="list-style-type: none"> • OF MI § 4.4.6 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Maison individuelle ou appartement

	Textes de référence	C	NC	SO	Commentaires (le cas échéant)
2.2. Tableau de communication					
2.2.a. Emplacement	<ul style="list-style-type: none"> • NF C 15-100 § 11.3.2 • C 15-960 § 8.3.2.3 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.2.b. Zone de dimensions minimales 240 x 300 x 200 mm attenante ou intégrée au tableau de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe II de l'arrêté du 16 décembre 2011 modifié relatif à l'application de l'article R. 111-14 du CCH • NF C 15-100 § 11.3.1 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.2.c. Au moins 1 socle de prise de courant dans la zone attenante ou intégrée au tableau de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe II de l'arrêté du 16 décembre 2011 modifié relatif à l'application de l'article R. 111-14 du CCH 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.2.d. Dispositif de terminaison intérieur optique (DTIo) avec connecteurs de type SC APC 8°	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe II de l'arrêté du 16 décembre 2011 modifié relatif à l'application de l'article R. 111-14 du CCH 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.2.e. Répartiteur équipé de socles RJ45 relié au DTI	<ul style="list-style-type: none"> • NF C 15-100 § 11.3.2 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.2.f. Bandeau de brassage équipé d'au moins 4 socles RJ45		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.2.g. Barrette de terre reliée au répartiteur de terre du tableau de répartition principal	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe II de l'arrêté du 16 décembre 2011 modifié relatif à l'application de l'article R. 111-14 du CCH • NF C 15-100 § 11.3 • C 15-960 § 8.3.2.5 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Textes de référence	C	NC	SO	Commentaires (le cas échéant)
2.3. Câblage à paires torsadées					
2.3.a. Grade du câblage : <input type="checkbox"/> 2TV <input type="checkbox"/> 3TV	<ul style="list-style-type: none"> NF C 15-100 § 11.2.1.1 C 90-483 C 15-960 § 8.3.2.7 				
2.3.b. Structure en étoile depuis le tableau de communication (TC)	<ul style="list-style-type: none"> Art. 6 de l'arrêté du 16 décembre 2011 modifié relatif à l'application de l'article R. 111-14 du CCH C 90-483 C 15-960 § 8.3.2.2 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.3.c. Identification des prises de type RJ45 : • à l'origine (au tableau de communication) • à l'extrémité	<ul style="list-style-type: none"> OF MI chap.5 § 5.3 OF IC chap.6 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.3.d. Cheminement dans un conduit dédié ou un compartiment de goulotte dédié des câbles à paires torsadées	<ul style="list-style-type: none"> NF C 15-100 § 11.2.3 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.3.e. Répartition des prises terminales dans les pièces du logement	<ul style="list-style-type: none"> Annexe II de l'arrêté du 16 décembre 2011 modifié relatif à l'application de l'article R. 111-14 du CCH 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.3.f. Continuité électrique de chaque lien (conducteurs et écrans éventuels)	<ul style="list-style-type: none"> C 15-960 § 8.3.2.11 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.3.g. Pairage et affectation des contacts	<ul style="list-style-type: none"> C 90-483 C 15-960 § 8.3.2.10 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2.4. Câblage de type coaxial (le cas échéant) ■					
2.4.a. Structure en étoile depuis le TC	<ul style="list-style-type: none"> NF C 15-100 § 11.2.1.2 C 90-483 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.4.b. Cheminement dans un conduit dédié ou un compartiment de goulotte dédié des câbles coaxiaux	<ul style="list-style-type: none"> NF C 15-100 § 11.2.3 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

L'installateur soussigné atteste que l'installation de communication, objet de la présente fiche d'autocontrôle, a été réalisée conformément aux prescriptions des textes réglementaires et normatifs et règles de l'art en vigueur.

Nom de l'installateur :

Date :

Signature / Cachet de l'installateur